

Octobre 2006



منظمة الأغذية  
والزراعة  
للأمم المتحدة

联合国  
粮食及  
农业组织

Food  
and  
Agriculture  
Organization  
of  
the  
United  
Nations

Organisation  
des  
Nations  
Unies  
pour  
l'alimentation  
et  
l'agriculture

Organización  
de las  
Naciones  
Unidas  
para la  
Agricultura  
y la  
Alimentación

## COMITÉ DES PRODUITS

### GROUPE INTERGOUVERNEMENTAL SUR LA VIANDE ET LES PRODUITS LAITIERS

Vingt et unième session

Rome, 13-16 novembre 2006

Suite donnée aux Directives pour une meilleure coopération  
internationale dans le secteur de l'élevage et de la viande

### Table des matières

	Paragraphes
I. INTRODUCTION	1
II. ÉVOLUTION DES POLITIQUES DANS LE SECTEUR DE L'ÉLEVAGE ET DE LA VIANDE	2 - 22
A. POLITIQUES EN MATIÈRE DE PRODUCTION	3 - 7
B. POLITIQUES NATIONALES EN MATIÈRE DE COMMERCIALISATION ET DE CONSOMMATION	8 - 10
C. POLITIQUES EN MATIÈRE DE COMMERCE INTERNATIONAL	11 - 22

Par souci d'économie, le tirage du présent document a été restreint. MM. les délégués et observateurs sont donc invités à ne demander d'exemplaires supplémentaires qu'en cas d'absolue nécessité et à apporter leur exemplaire personnel en séance.

La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse [www.fao.org](http://www.fao.org)

<b>III. ÉVOLUTION DES POLITIQUES DANS LE SECTEUR LAITIER</b>	<b>23 - 43</b>
A. POLITIQUES EN MATIÈRE DE PRODUCTION	24 - 34
B. POLITIQUES EN MATIÈRE DE COMMERCIALISATION ET DE CONSOMMATION	35 - 39
C. POLITIQUES EN MATIÈRE DE COMMERCE INTERNATIONAL	40 - 46
<b>IV. RÉSUMÉ ET RECOMMANDATIONS (VIANDE UNIQUEMENT)</b>	<b>47 - 48</b>

## I. INTRODUCTION

1. Le présent document fait un examen concis de l'évolution des politiques des gouvernements en matière d'élevage depuis la dernière session du Groupe intergouvernemental en 2004 et évalue les progrès accomplis dans l'application des Directives de la FAO pour une meilleure coopération internationale dans le secteur de l'élevage et de la viande, ainsi que les facteurs du marché qui jouent sur l'évolution des politiques. Le mandat du Groupe intergouvernemental ayant été élargi pour inclure les produits laitiers, on trouvera également une vue d'ensemble des faits nouveaux intervenus dans ce secteur.

## II. ÉVOLUTION DES POLITIQUES DANS LE SECTEUR DE L'ÉLEVAGE ET DE LA VIANDE

2. L'évolution des politiques en matière d'élevage a été caractérisée depuis 2004 par la prise de mesures visant à faire face aux épizooties et par des accords bilatéraux et régionaux plutôt que par des pressions commerciales multilatérales. Durant cette période, les marchés de la viande, dans le contexte d'épizooties fréquentes et généralisées, ont été caractérisés par des chocs de consommation, la variabilité de l'offre à l'exportation et la volatilité des prix. La réduction des disponibilités de viande à l'exportation due à l'apparition de l'ESB en Amérique du Nord et de la grippe aviaire en Asie a alimenté la hausse des cours de la viande depuis 2003. Cette tendance s'est inversée en 2005 en réaction aux impacts négatifs que la propagation de la grippe aviaire dans les principaux marchés avicoles en Europe, en Afrique et au Moyen-Orient a eus sur la consommation. Les fluctuations des prix ont aussi été influencées par l'escalade des interdictions commerciales imposées pour répondre aux préoccupations de santé humaine et animale et par l'intensification des mesures aux frontières pour protéger le secteur de l'élevage. Parallèlement, des mesures ont été prises dans le but de protéger le secteur de l'élevage, notamment l'augmentation des dépenses publiques consacrées à la maîtrise, à l'éradication et à la surveillance des maladies, ainsi qu'à la lutte contre ces dernières.

### A. POLITIQUES EN MATIERE DE PRODUCTION

3. Dans une période caractérisée par la recrudescence des épizooties, les pouvoirs publics ont renforcé leur soutien au secteur de l'élevage au moyen de subventions destinées à couvrir le coût des mesures de surveillance et de lutte contre les maladies. Dans la plupart des 28 pays en développement (8 en Afrique, 4 au Proche-Orient et 14 en Asie) où des foyers de grippe aviaire ont été déclarés depuis 2004, le soutien s'est limité à l'abattage, à l'élimination des carcasses, à la compensation et à la vaccination. Dans d'autres pays, comme ceux de l'**Union européenne**, les réglementations en vigueur ont facilité le cofinancement à hauteur de 50 pour cent du coût des mesures mises en oeuvre pour indemniser les aviculteurs des pertes de revenu imputables à la grippe aviaire, au moyen de transferts pour les mesures prises pour réduire de façon temporaire la production, notamment la destruction des œufs d'incubation et des poussins, l'abattage précoce des volailles reproductrices, etc. On estime que le coût pour le budget de l'UE se situe entre 50 et 100 millions d'euros, la Commission ayant débloqué 77 millions d'euros en juillet 2006. Si l'on compare ce montant à l'ensemble des dépenses consacrées dans le budget de l'UE au secteur de l'élevage et de la production de viande en 2005, qui a augmenté de 8 pour cent pour atteindre 10,1 milliards d'euros, on estime qu'il atteindra moins d'un milliard en 2006 (en raison de variations au niveau des paiements directs) (voir tableau dans le document CCP: ME 06/CRS 4).

NB: Les tableaux pertinents figurent dans le document du groupe intergouvernemental cote CCP: ME 06/CRS 4

4. Il existe d'autres programmes, comme celui mis en oeuvre en **République tchèque** qui indemnise les groupes professionnels sur présentation de documents justifiant les pertes de marché. Dans certains pays en développement, comme **Hong Kong**, les plans d'intervention d'urgence relatifs à la grippe aviaire limitent tout le commerce local de volailles vivantes et prévoient des programmes de rachat des licences d'exploitation pour réduire les populations de volaille. En **Thaïlande**, les mesures adoptées pour faire face à la grippe aviaire comprennent notamment des campagnes d'élimination par abattage systématique, des programmes d'indemnisation des aviculteurs affectés par la maladie, des exonérations de redevances pour les abattoirs de volaille, et des aides pour les ouvriers et les opérateurs sans travail.

5. Dans la plupart des pays, les interventions des pouvoirs publics dans le secteur de l'élevage se limitent à la fourniture d'une aide stratégique à l'investissement, comme la concession de prêts à faible taux d'intérêt. En **Russie**, par exemple, le Gouvernement a lancé en 2006 un projet de priorité nationale dans l'objectif de dynamiser le secteur de la viande qui couvre les deux tiers des intérêts des emprunts pour les projets agricoles visant à mettre en valeur le secteur commercial des produits laitiers, de l'élevage de porcs et de la petite exploitation agricole. En outre, en 2005-2006, le Gouvernement a l'intention d'investir plus de 500 millions de dollars EU dans la reproduction animale avec notamment l'importation de 100 000 bovins de race qui seront loués aux agriculteurs. Dans la **République de la Corée du Sud**, le Gouvernement soutient le secteur du bœuf, notamment en versant des contributions en espèces pour l'amélioration de la qualité, tandis que le Gouvernement de la **Roumanie**, qui doit entrer dans l'Union européenne en 2007, a investi un total de 115 millions d'euros entre 2002 et 2005. Dans ce même pays, le système de subvention de l'élevage actuellement en vigueur a été modifié pour reposer sur le nombre de têtes de bétail au lieu du volume de production, comme c'était le cas les années précédentes.

6. En **Namibie**, la promotion de la mise en valeur du secteur de l'élevage comporte un programme d'incitations publiques géré par le Conseil de la viande. Les producteurs du nord et des régions les moins développées du pays reçoivent une prime de 26 dollars EU par animal abattu dans un abattoir officiel. Parallèlement, des taureaux sont fournis à prix réduits à certains bénéficiaires à l'appui de l'amélioration génétique du bétail. En **Argentine**, dans l'objectif d'accroître l'offre et de réduire les prix du bœuf sur le marché national, le gouvernement a établi en mars 2006 un nouveau poids minimal à l'abattage de 300 kg. En **Lituanie**, les investissements dans le secteur ont inclus la construction d'un terminal et d'installations d'entrepôt frigorifique d'une capacité d'un million de tonnes par an qui faciliteront la manutention des volailles importées pour transbordement ultérieur vers l'Europe centrale.

7. Les modifications de la Politique agricole commune (PAC) de l'**Union européenne**, approuvées en 2003 et mises en œuvre en 2005, changent la manière dont l'Union européenne soutient les secteurs de l'élevage, en particulier les secteurs du bœuf et des produits laitiers. En 2005, les différentes mesures d'aide au secteur de l'élevage ont été converties en un paiement unique par exploitation tandis que le secteur laitier, réglementé par un système de contingents laitiers qui restera en place jusqu'en 2014, a enregistré une réduction progressive des prix de soutien (voir la section des produits laitiers). La transition vers un découplage total durera jusqu'en 2007; à l'heure actuelle, 12 des 25 États Membres conservent un certain degré de couplage, avec diverses primes bœuf /vaches allaitantes, et seulement trois pays maintiennent celles pour les brebis. La **Bulgarie** et la **Roumanie** devraient rejoindre l'Union européenne en janvier 2007<sup>1</sup>; les candidats ont pris un certain nombre de mesures pour ajuster leurs secteurs de l'élevage aux obligations de l'Union européenne.

<sup>1</sup> La décision finale doit être annoncée le 26 septembre

## B. POLITIQUES NATIONALES EN MATIERE DE COMMERCIALISATION ET DE CONSOMMATION

8. Contrairement à ce qui se passe pour d'autres produits de base, comme les céréales, les gouvernements interviennent rarement sur les marchés de la viande pour faire baisser les prix à la consommation. L'une des exceptions est le **Venezuela**, qui a imposé un contrôle des prix en 2003 pour la volaille et les œufs; la dernière hausse des prix enregistrée remonte à avril 2004. Les interventions habituelles sur les marchés de la viande sont plutôt axées sur la mise en place de mécanismes réglementaires visant à améliorer la santé animale, la sécurité sanitaire et la qualité des aliments et les systèmes de traçabilité animale, ainsi que sur l'élaboration de mesures pour le bien-être des animaux. Toutefois, il y a encore des politiques dont l'objectif est de stabiliser les marchés, en particulier pour faire face aux conséquences de la grippe aviaire. Par exemple, le Gouvernement du **Brésil** a annoncé une ligne de crédit pour financer l'entreposage de la viande de poulet et de porc en 2006. En **Égypte**, on signale que des prêts d'un montant de 3 000 LE (800 dollars EU) doivent être mis à la disposition des agriculteurs, tandis que les propriétaires de magasin pourront obtenir un montant de 6 000 LE (16 000 dollars EU) pour financer la transformation de leurs magasins de volailles vivantes en lieu de vente de volailles congelées.

9. En ce qui concerne la traçabilité animale, la **Namibie** a mis en application en février 2006 l'identification obligatoire du bétail; tandis que la **Nouvelle Zélande** a proposé à la fin 2005 des changements qui sont axés sur le traçage des animaux vivants jusqu'à l'inspection post-mortem à l'abattoir et sur les systèmes qui améliorent l'identification non seulement du troupeau mais aussi de l'animal. De nombreux pays introduisent ou renforcent les législations en matière de sécurité sanitaire des aliments, avec des limites de tolérance plus rigoureuses pour les agents pathogènes.

10. Des mesures de sécurité sanitaire des aliments en rapport avec l'ESB ont été approuvées. Ces mesures incluent la substitution en janvier 2006 par le Gouvernement du **Royaume-Uni** de la règle des « plus de trente mois » (règle de l'ESB) par le programme d'abattage des bovins plus âgés (« Older Cattle Disposal Scheme »), qui prévoit un débouché pour le bétail né ou élevé au Royaume Uni avant août 1996. En Amérique du Nord, le dépistage de l'ESB a été renforcé pour le bétail à risque et le **Canada** a pris de nouvelles dispositions visant à interdire les aliments enrichis pour animaux.

## C. POLITIQUES EN MATIERE DE COMMERCE INTERNATIONAL

### *Mesures à l'importation*

11. Les préoccupations croissantes suscitées par les foyers de grippe aviaire en Europe, au Moyen-Orient et en Asie en 2005 et en 2006 ont entraîné la multiplication des interdictions d'importation et le renforcement des mesures de contrôle aux frontières. Il est cependant à regretter que de nombreux pays aient, en violation des règles de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE), imposé des interdictions généralisées sur les importations de volailles sans distinction de leur provenance et, dans certains cas, en présence de foyers de grippe aviaire faiblement pathogène. Certains pays touchés ont augmenté les tarifs douaniers pour protéger leurs industries, ce qui a perturbé ultérieurement les marchés. Au **Belarus**, les droits de douane sur les volailles ont augmenté en avril 2006 passant de 20 à 70 pour cent (le tarif douanier minimal passant de 0,20 à 0,65 euro par kg). En **Roumanie** également, le gouvernement a augmenté début 2006 les droits de douane de 45 à 70 pour cent.

12. Dans certains pays en développement, la hausse rapide des importations de volailles observée récemment a mis à rude épreuve le secteur local de la volaille de chair, entraînant le relèvement des droits de douane et des restrictions de l'accès au marché. Fin 2005, le **Cameroun**, a imposé des quotas d'importation pour les volailles congelées de 5 000 tonnes par an, tandis que la **Côte d'Ivoire** a imposé, au début de cette année, un droit additionnel de 1 000 francs CFA par kg (soit 2,20 dollars EU par kg) sur chaque livraison.

13. Dans de nombreux pays, les obstacles non tarifaires, tant sanitaires que techniques, continuent de freiner les importations, en appliquant des contrôles peu transparents sur les permis d'importation et des droits discriminatoires sur les produits importés. Par ailleurs, il y a lieu de s'inquiéter du nombre croissant de décisions de la Cour fédérale qui annulent des décisions des pouvoirs publics sur la santé et le commerce des animaux, avec des répercussions sur l'accès au marché des produits de l'élevage. On peut citer, par exemple, une décision judiciaire prise en **Australie** qui a affecté les expéditions de porc en provenance du Canada et la décision judiciaire prise aux **États-Unis** qui a réussi à limiter l'entrée de bovins en provenance du Canada, alors que le Gouvernement des États-Unis avait autorisé leur accès sur le marché.

14. Le nombre croissant d'obstacles au commerce est dû aussi à la violation présumée de la réglementation vétérinaire. La **Russie** a interdit les produits carnés en provenance de l'**Ukraine** et de la **Pologne**, arguant qu'ils étaient accompagnés de documents vétérinaires falsifiés. Depuis lors, pour éviter la fraude, les pouvoirs publics ont annulé tous les permis d'importation et émis de nouveaux permis en avril 2006. Les nouvelles dispositions d'importation, dont la tolérance zéro pour certaines bactéries et certains résidus dans les produits carnés, adoptées par quelques pays comme le **Honduras**, **El Salvador** et la **Chine** sont de plus en plus considérées par les pays exportateurs comme des obstacles non tarifaires.

15. Dans certains cas spécifiques, on a noté un accès renforcé au marché de la viande, dû en particulier à la baisse des tarifs douaniers appliqués par l'**Union européenne** à la mi 2006 sur les découpes de volaille désossées, salées et congelées, auxquelles un tarif douanier plus élevé était auparavant appliqué (voir mises à jour de l'OMC). Selon de récentes indications, l'Union européenne, au titre de la procédure dite de l'Article 28 de négociation des taux NPF (nation la plus favorisée), propose un nouveau régime tarifaire pour les importations de volailles cuites.

16. À la fin 2004, le Gouvernement de l'**Égypte** a diminué de 80 à 32 pour cent les droits de douane sur toutes les importations de volaille, y compris les volailles entières et les découpes. Depuis, compte tenu de la baisse des approvisionnements en volailles due à la grippe aviaire, tous les droits de douane sur la viande et les produits laitiers ont été annulés à la mi-2006 et ce jusqu'à la fin 2006. En **Russie**, les contingents d'importation qui ont été imposés en 2003 pour différentes viandes, ont été relevés; les allocations pour les volailles augmentent de 1,09 à 1,13 millions de tonnes, et celles des États-Unis de 771 900 à 811 900 tonnes. Des modifications au régime des contingents d'importation pour les volailles sont proposées pour 2007, mais la répartition des contingents entre les acteurs du marché reste inchangée, c'est-à-dire sur la base des volumes importés en 2005.

17. En **Afrique du Sud**, une mesure de temporisation a levé, à compter d'avril 2006, les droits antidumping imposés sur les morceaux de poulet en 2000. Pour la première fois en cinq ans, il n'y a pas eu de déclenchement du mécanisme de sauvegarde au **Japon** pour la viande porcine. Parallèlement, le mécanisme de sauvegarde pour le bœuf (jamais déclenché) est modifié, sous réserve d'approbation de la révision début 2007, le niveau d'intervention pour les produits réfrigérés ou surgelés n'étant plus calculé comme étant 117 pour cent de l'année précédente mais la moyenne des importations de deux années.

### ***Mesures à l'exportation***

18. Les restrictions à la consommation et au commerce provoquées par les maladies animales ont provoqué une utilisation accrue de certaines subventions à l'exportation durant la période. Les répercussions de la grippe aviaire en Europe et la baisse des prix des volailles sur les marchés nationaux ont provoqué la décision de la Commission de l'**Union européenne** de quasiment doubler depuis la fin 2005 les subventions à l'exportation pour les volailles entières, qui passent de 24 à 53 euros pour 100 kg. En outre, pour la première fois depuis 1996, des subventions pour les volailles à la découpe ont été consenties fin 2005, avec des restitutions passant de 10 à 33 euros pour 100 kg pendant cette période. Les préoccupations touchant au bien-être des animaux ont conduit l'**Union européenne**, début 2006, à éliminer toutes les restitutions à l'exportation pour les bovins sur pied. Les subventions pour différents morceaux de bœuf ont été

réduites cinq fois au cours de la période, avec des restitutions qui se situent à l'heure actuelle entre 62 euros (pour la viande surgelée) et 570 euros par tonne (pour la viande fraîche/réfrigérée). Les subventions pour la viande de porc restent limitées aux produits transformés. Durant les années 2005/2006 de l'Accord sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), l'Union européenne a autorisé des restitutions pour l'exportation de viande porcine de 76 258 tonnes, chiffre légèrement supérieur à celui de 2004/2005, mais équivalant seulement à 17 pour cent des plafonds autorisés par l'OMC.

19. Le programme de subvention à l'exportation pour la chair de volaille des États-Unis a cessé de fonctionner, ayant été utilisé pour la dernière fois en 2000/2001. Toutefois, les dépenses pour la viande engagées conformément au Programme de garantie des crédits à l'exportation des États-Unis (GSM 102/103) et au Programme de garantie des crédits à l'approvisionnement (SCGP) incluent la viande et les produits de l'élevage. Les expéditions de viande représentent en général moins de 3 pour cent des coûts annuels du programme qui se situent entre 2 et 3 milliards de dollars EU. Toutefois, depuis 2003, les expéditions de viande au titre du programme GSM-102 vers la Fédération de Russie ont gonflé de 7 à 15 pour cent cette part, dont la valeur est estimée à 207 et 295 millions de dollars EU.

20. Les mesures restrictives des exportations sont en général peu utilisées dans le secteur de la viande. Cependant, en **Namibie**, les initiatives du Gouvernement en matière de valeur ajoutée au niveau local continuent de limiter les exportations avec un système de prélèvement. En **Argentine**, la crainte de l'inflation a poussé le Gouvernement à prendre une série de mesures fin 2005/début 2006 visant à limiter les exportations de bœuf. Ces mesures incluaient notamment l'augmentation de la taxe à l'exportation de 5 à 15 pour cent en novembre 2005, la suppression d'une détaxe à l'exportation de 5 pour cent, des négociations en début d'année avec les entreprises d'abattage et de conditionnement et les détaillants pour geler les prix du bœuf, et enfin l'imposition au début 2006 d'une interdiction partielle des exportations, seules étant autorisées les expéditions limitées de morceaux à valeur élevée. Cette interdiction a été modifiée dans le courant de l'année pour les exportations de produits frais ou congelés qui sont encore limitées à 40 pour cent des volumes de l'année précédente. En mai 2006 et dix après son imposition, l'interdiction d'exporter des bovins et de la viande de bœuf imposée par l'Union européenne au **Royaume-Uni** a été levée.

#### *Le point sur les différends commerciaux régionaux de l'OMC concernant la viande*

21. En réponse aux plaintes déposées par le Brésil et la Thaïlande, l'OMC a décidé, en mai 2005, que les importations de découpes de volaille salées dans l'Union européenne devaient être soumises à un tarif plus bas. Par la suite, en juin 2006, la Commission de l'Union européenne a abrogé la loi qui imposait des tarifs douaniers plus élevés sur ces produits. En ce qui concerne l'affaire des hormones (OMC), l'Union européenne a déposé en 2004 une demande de consultations auprès de l'OMC pour éliminer les mesures de rétorsion; l'audience doit avoir lieu fin 2006.

22. On note que des différends continuent d'apparaître dans le cadre des accords commerciaux régionaux, comme l'Accord de libre-échange pour l'Amérique du Nord (ALENA).

- Des décisions définitives ont été adoptées concernant les affaires de mesures compensatoires et antidumping dénoncées par les États-Unis contre les exportations de porcs sur pied en provenance du Canada, confirmant que les producteurs porcins ne recevaient pas de subventions compensatoires. En conséquence, la décision antérieure d'appliquer un droit de 10,63 pour cent sur la valeur en douane des exportations canadiennes de porcs sur pied a été annulée.
- Une décision définitive concluant à l'absence de dommage dans une enquête en matière d'anti-dumping et de droits compensateurs concernant les importations au Canada de maïs-grain provenant des États-Unis a eu des incidences financières positives sur le secteur de l'élevage au Canada. La constatation provisoire de dommages fin 2005 ayant

entraîné l'application de droits provisoires d'un montant de 1,65 par boisseau a été rapportée. Aucun droit supplémentaire ne sera imposé sur le maïs des États-Unis et tous les droits provisoires perçus après la décision seront remboursés.

- Le **Mexique** applique des droits antidumping compensatoires sur le bœuf en provenance des États-Unis en fonction d'un critère de classification tarifaire. Par ailleurs, le Gouvernement mexicain a annoncé en février 2006 qu'il demandait l'examen par un groupe de l'ALENA de la résolution portant sur la plainte antidumping aux motifs de dumping de cuisses de porc en provenance des États-Unis. Les mesures de sauvegarde spéciale pour les cuisses de poulets en provenance des États-Unis ont été négociées avec l'industrie américaine à la mi 2003 et prendront fin le 31 décembre 2007.

### III. ÉVOLUTION DES POLITIQUES DANS LE SECTEUR LAITIER

23. Contrairement au secteur de la viande, les interventions sur les marchés laitiers ont continué à jouer un rôle très important pendant la période considérée, en particulier dans les pays en développement. Toutefois, le redressement des prix des produits du lait sur les marchés internationaux entre 2002 et la fin 2005 a réduit les mesures de soutien des prix internes, ainsi que l'ampleur et l'utilisation des subventions à l'exportation. La baisse des prix en 2006 a provoqué une inversion de cette tendance. La nature du soutien des prix a continué d'évoluer durant cette période, avec des paiements compensatoires directs dans le cas d'un soutien réduit des prix. Dans plusieurs pays cependant les soutiens des prix ont été renforcés. Le marché mondial a été caractérisé par une croissance dans de nombreux pays en développement, avec l'apparition d'exportateurs à bas prix qui ont pris des parts croissantes de marché.

#### A. POLITIQUES EN MATIERE DE PRODUCTION

24. Les réformes continuent de perturber le secteur agricole de l'Union européenne, avec la baisse des prix du lait à l'exploitation à mesure que diminuent les prix d'intervention. Le prix indicatif pour le lait a été supprimé en juillet 2004. Afin de compenser les agriculteurs de l'Union européenne pour les réductions des prix d'intervention, les paiements de soutien directs ont été fixés en 2006 à 35,5 euros par tonne de quota. En 2006, le prix d'intervention du lait écrémé en poudre avait diminué de 15 pour cent en l'espace de trois ans; la réduction pour le beurre atteindra 25 pour cent en 2007. Les dix nouveaux États Membres<sup>2</sup> ont un accès limité au programme de soutien. Les paiements sont introduits progressivement, à partir de 25 pour cent du niveau fixé en 2004/2005 et avec des augmentations de 5 pour cent par an.

25. En juillet 2006, les achats d'intervention de beurre ont atteint un plafond de 50 000 tonnes (qui diminuera à 30 000 tonnes après 2008); la Commission a adopté une procédure d'appel d'offre. Les stocks publics de beurre ont augmenté en juillet 2006 pour atteindre 131 887 tonnes, alors qu'il n'y a plus de stocks de lait en poudre écrémé depuis mai 2006.

26. La production laitière dans l'**Union européenne** reste sous un régime de quotas, qui a aussi été introduit pour les nouveaux États membres, les quotas n'étant pas transférables entre États Membres. Des amendes ont été infligées à la **Pologne** et à la **République tchèque** pour dépassement des allocations initiales. À partir de 2006, les quotas de production pour 11 des 15 États Membres<sup>3</sup> seront augmentés de 0,5 pour cent par an pendant trois ans, tandis que huit des nouveaux États Membres ont aussi obtenu des hausses de quota.

27. En prévision de leur adhésion à l'Union européenne en 2007, la **Roumanie** et la **Bulgarie** adaptent leurs politiques laitières aux exigences de l'Union européenne. Les deux pays ont déjà négocié des quotas de production au sein de l'Union européenne.

<sup>2</sup> Chypre, la République tchèque, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, Malte, la Pologne, la République slovaque et la Slovénie ont rejoint l'Union européenne le 1er mai 2004.

<sup>3</sup> L'Irlande, l'Italie, l'Espagne et la Grèce ont déjà obtenu une augmentation de leur quota en 2000.

28. La **Croatie** a annoncé en 2006 l'introduction de subventions pour les producteurs laitiers locaux afin de soutenir les achats locaux. Parallèlement, l'**Ukraine** a augmenté en 2006 l'aide au secteur laitier avec la fixation de prix minimaux pour les différentes qualités de lait. En **Norvège**, le Gouvernement a augmenté le prix indicatif pour le lait, ainsi que le quota maximal par exploitation.

29. Plusieurs gouvernements ont réduit ou supprimé le soutien au secteur laitier. La **Serbie** a réduit en 2006 les subventions pour le lait jusqu'à 20 pour cent. En **Suisse**, la libéralisation du marché des produits laitiers a conduit le gouvernement à supprimer complètement la réglementation sur les contingents de lait d'ici 2008. Depuis mai 2006, les agriculteurs peuvent, s'ils le souhaitent, sortir du système de contingents; dans l'intervalle, un accord bilatéral avec l'Union européenne libéralisera le commerce du fromage.

30. Les **États-Unis** ont prolongé jusqu'au 30 septembre 2007 le programme pour la perte de revenu laitier (MILC). Les producteurs reçoivent des paiements compensatoires lorsque les prix du lait tombent au dessous d'un niveau spécifié. Le taux de paiement aux producteurs a été réduit de 45 à 34 pour cent de la baisse du prix.

31. Au **Canada**, la *Commission canadienne du lait* (CCL) a relevé, à partir du 1<sup>er</sup> février 2006, les prix de soutien du lait écrémé en poudre de 5,73 à 5,83 dollars canadiens/kg. Le prix de soutien du beurre reste inchangé à 6,87 dollars canadiens/kg. La CCL respecte les engagements pris en 2002 de couvrir le coût de production de 50 pour cent des producteurs laitiers du Canada. Les paiements compensatoires au titre des incidences financières de l'ESB ont été interrompus.

32. En **Australie**, le programme de paiement pour ajustement structurel du secteur laitier, mis en œuvre en 2000 pour aider les producteurs à s'adapter aux réformes, se poursuivra jusqu'en 2008. Le programme est partiellement financé par un prélèvement de 0,11 dollar australien par litre sur les boissons laitières au niveau de la vente au détail.

33. En **Nouvelle Zélande**, Fonterra a annoncé en juin 2006 que les distributions aux producteurs de lait seront divisées en un paiement laitier et un dividende, ce qui rendra plus transparent l'investissement du producteur dans la coopérative.

34. Durant la période mars - juin 2006, le Gouvernement du **Mexique** a acheté environ un million de litres de lait liquide aux petits producteurs, afin de stabiliser les prix et de contrôler les excès de production dans certaines régions du pays. Par ailleurs, plusieurs pays, comme le **Brésil** et la **Fédération de Russie**, ont proposé des programmes de crédit assortis de taux d'intérêt bonifiés pour soutenir les agriculteurs locaux. Dans d'autres pays, comme l'**Inde**, la **Chine** et le **Vietnam**, des initiatives ont été lancées pour aider les secteurs laitiers locaux à produire une plus grande quantité de lait de meilleure qualité. Au **Kenya**, le Gouvernement apporte un soutien aux agriculteurs dans les régions touchées par la sécheresse sous forme de distribution de foin, d'aliments pour animaux et d'autres intrants. En avril 2006, une nouvelle politique laitière a été mise en œuvre pour faciliter la transformation du commerce du lait non structuré grâce à l'utilisation de techniques peu coûteuses pour les petits investisseurs, à des programmes de formation sur la manipulation sans risque du lait et à la création d'un système de certification favorable aux distributeurs de lait.

## B. POLITIQUES EN MATIERE DE COMMERCIALISATION ET DE CONSOMMATION

35. Durant la période considérée, des programmes ont été mis en place pour encourager la consommation laitière, afin d'améliorer la nutrition, en particulier des enfants, et de soutenir la mise en valeur du secteur laitier national.

36. Au **Mexique**, LICONSA, l'organisme chargé du programme social d'alimentation du gouvernement, a réduit les importations de lait en poudre en faveur de la consommation de lait produit dans le pays. Au **Brésil**, différentes initiatives ont été lancées pour fournir du lait aux enfants en âge scolaire. Au **Chili**, la consommation de lait frais est encouragée par une campagne

médiatique financée par *PROMOLA*, une association de producteurs, le secteur laitier et le Gouvernement. Les prix au détail du lait au **Venezuela** sont à l'heure actuelle fixés par le Gouvernement dans le cadre de ses politiques visant à assurer l'accessibilité des produits alimentaires de base.

37. En 2004, le Gouvernement de **Sri Lanka** a lancé une campagne publique visant à augmenter la consommation de lait frais et a décidé en 2006 d'interdire toutes les publicités concernant le lait en poudre. La **Mongolie**, **Taïwan** et la **Thaïlande** renforcent leurs activités de promotion du lait, en particulier auprès des enfants, au moyen de publicités et de l'étiquetage de qualité. Aux **Philippines**, un projet intitulé *Révolution blanche* a été lancé au milieu de l'année 2005. Le projet s'appuie sur différentes stratégies, notamment l'amélioration des troupeaux, la facilité d'accès au crédit et des programmes d'alimentation scolaire, ainsi que la promotion générique de la consommation du lait produit localement. À **Madagascar**, le Gouvernement, avec l'aide du Département de l'agriculture des États-Unis, a accordé un financement d'un million de dollars EU pour l'achat local pour les programmes de distribution scolaire de lait dans quelques régions pilotes sélectionnées.

38. Aux **États-Unis**, le programme de promotion du lait liquide a été prolongé jusqu'en 2007. Le programme est financé par un prélèvement obligatoire (20 cents par quintal américain) sur les conditionneurs de lait.

39. Après le boycott des produits laitiers danois au début de l'année 2006 par certains pays musulmans, la société **danoise** de produits laitiers Arla Foods a lancé une campagne de relations publiques pour vendre ses produits sur plusieurs de ces marchés.

## C. POLITIQUES EN MATIERE DE COMMERCE INTERNATIONAL

### *Mesures à l'importation*

40. Afin de financer les services fournis au secteur laitier, le **Kenya** a imposé une taxe à l'importation de 7 pour cent sur tous les produits laitiers en 2004, suivi de la suspension des importations en 2005. Cette mesure a pour objectif de garantir les prix versés aux agriculteurs par *New Kenya Cooperative Creameries Ltd.*, la nouvelle coopérative laitière appuyée par l'État. En 2005, la **Russie** a augmenté les droits à l'importation sur certains produits à base de beurre, la margarine et les produits à tartiner et a décidé d'accroître également, à compter de septembre 2006, ceux des principaux fromages d'importation. De son côté, **Israël** a modifié en 2006 les tarifs douaniers pour les fromages importés, qui passent d'un tarif *ad-valorem* à des taux spécifiques.

41. Le **Mexique** a imposé en août 2005 un tarif douanier de 30 pour cent pour les mélanges de produits laitiers en réaction aux mesures de rétorsion autorisées par l'OMC pour répondre à la mise en œuvre par les États-Unis de l'Amendement Byrd, au titre duquel les États-Unis imposent des droits antidumping et des droits compensateurs. Ce tarif s'applique aux premières 29 400 tonnes importées, les tonnes suivantes étant exemptées conformément aux dispositions du marché de l'ALENA. Au **Canada**, la décision de la Cour fédérale de janvier 2006 a permis les importations des concentrés protéiques de croissance en affirmant la structure tarifaire en vigueur pour les produits laitiers. En juillet 2006, la **Commission européenne** a interrompu la concession de licences d'importations pour le beurre de Nouvelle-Zélande, pendant qu'elle examine une décision de la Cour européenne qui invalide une partie de l'accord avec l'Europe sur l'accès au marché néo-zélandais.

42. Dans certains cas, l'accès au marché a été renforcé. **Taïwan** a augmenté en 2004 ses contingents tarifaires pour le lait liquide pour respecter le niveau prévu dans l'accord d'adhésion conclu avec l'OMC en 2002. La même année, le Gouvernement de l'**Égypte** a réduit de manière notable les droits d'importation sur le lait (de 30 à 5 pour cent), la crème (de 40 à 32 pour cent) et le fromage (de 30 à 22 pour cent). La **Bulgarie** a concédé un contingent d'importation en franchise de droits de 3 000 tonnes pour le lait en poudre écrémé et la crème en provenance de l'Union européenne.

43. En 2006, la **Russie** a interdit les importations de produits laitiers et de viande provenant d'Ukraine pour non respect des normes de sécurité sanitaire des aliments; en mars, l'interdiction a été partiellement levée, sous contrôle continu des vétérinaires russes. L'**Égypte** exige actuellement que les bovins laitiers importés proviennent d'un pays ou d'un zone déclarés exempts de LBE (leucose bovine enzootique) et d'ESB (encéphalopathie spongiforme bovine). En 2005, l'**Indonésie** a interdit pour des raisons de fièvre aphteuse les importations de produits laitiers en provenance du Brésil; les interdictions d'importation sur le lait et les produits laitiers en provenance des pays à risque d'ESB ont été levées en janvier 2006.

#### ***Mesures à l'exportation***

44. Le Programme d'incitation aux exportations des produits laitiers (DEIP) des **États-Unis** a été prolongé jusque fin 2007, même s'il n'a effectué aucun paiement depuis juin 2004, compte tenu des prix élevés sur le marché international. Toutefois, le mécanisme de collaboration des coopératives *Cooperatives Working Together*, financé par les agriculteurs, fournit une aide à l'exportation à ses membres.

45. L'**Union européenne** a dépensé 716 millions d'euros au cours de la campagne de commercialisation 2005/2006 pour soutenir les exportations de produits laitiers. Ce montant est le plus bas enregistré depuis l'entrée en vigueur des réglementations de l'OMC du cycle de l'Uruguay et s'explique par les prix élevés pratiqués sur les marchés internationaux et la baisse des niveaux d'intervention. Les restitutions à l'exportation du lait en poudre écrémé ont considérablement diminué et sont descendues à zéro en juin 2006. Les subventions pour le beurre restent cependant substantielles et se situent à 995 euros la tonne.

46. En août 2005, le Gouvernement de l'**Argentine** a augmenté les taxes à l'exportation pour le lait en poudre de 5 à 15 pour cent et pour les fromages de 5 à 10 pour cent, afin de contenir la hausse des prix sur le marché national. Le 20 juillet 2006, le Gouvernement a décidé de prolonger cette mesure de 60 jours. En 2004, le Gouvernement de la **Bulgarie** a mis en place des subventions à l'exportation pour les marchés hors de l'Union européenne, qui seront éliminées en 2007 lors de son adhésion à l'Union européenne. Le pays bénéficie de contingents d'importation (principalement pour le fromage) dans l'Union européenne, mais ceux-ci sont sous-utilisés du fait de la sévérité des normes de sécurité sanitaire des aliments de l'Union européenne et des droits de douane élevés.

***Les questions agroenvironnementales et la sécurité sanitaire des aliments prennent de l'importance...***

Dans le prolongement des tendances observées précédemment, de nombreux pays portent une attention accrue aux questions d'environnement, de traçabilité et de sécurité sanitaire des aliments. L'**Union européenne** a adopté la stratégie d'« écoconditionnalité » dans sa réforme de la Politique agricole commune (PAC) en 2003, liant les subventions aux pratiques agricoles qui favorisent la conservation et la protection de l'environnement et qui renforcent la sécurité sanitaire des aliments. Le **Japon** a introduit des paiements aux producteurs de lait qui adoptent des pratiques de gestion appropriées pour faire face aux problèmes d'environnement dans le cadre d'un programme de paiement direct aux éleveurs dans les zones de collines et de montagnes. En **Nouvelle-Zélande**, les fournisseurs de lait ont accepté de ne pas épandre sur les pâturages les déchets de transformation de la viande. La **Norvège** a lancé en 2005 un programme national agroenvironnemental destiné à mieux coordonner et cibler les paiements dans ce domaine; de leur côté, les **États-Unis** consacrent une part croissante des paiements directs aux agriculteurs pour les pratiques de conservation. Il a été décidé d'ajouter un milliard de dollars EU au montant total des dépenses engagées pour la conservation lorsque le programme d'incitation à la qualité de l'environnement (EQIP) atteindra son plein financement en 2007.

Plusieurs pays ont mis en place des systèmes de registre des mouvements du bétail pendant toute la vie de l'animal. En **Australie** par exemple, le programme national d'identification du bétail (INLIS) est obligatoire depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2005 et remplace l'ancien système de « marque de queue ». En **Ukraine**, le Gouvernement a également démarré en 2005 une campagne d'enregistrement des animaux afin d'améliorer la sécurité sanitaire des aliments grâce à la traçabilité des animaux.

De nombreux pays ont introduit des normes et directives nationales concernant les additifs, l'hygiène et l'étiquetage des produits d'origine animale ou les ont améliorées. En **Chine** par exemple, depuis octobre 2005, les produits à base de lait reconstitué doivent indiquer clairement « lait reconstitué » et préciser le pourcentage utilisé dans la liste des ingrédients. De plus, seul le lait cru peut être étiqueté « frais », tandis que le lait pasteurisé doit être étiqueté « pasteurisé » ou « pur ». En **Nouvelle-Zélande**, la Fondation nationale pour le cœur a négocié de nouvelles normes nutritionnelles pour toute une série de produits laitiers avec des teneurs réduites en graisses saturées et des quantités minimales de calcium.

#### **IV. RÉSUMÉ ET RECOMMANDATIONS (VIANDE UNIQUEMENT<sup>4</sup>)**

47. L'évolution des politiques relatives à la viande durant la période 2004-2006 a été en grande partie impulsée par le désir des gouvernements de sauvegarder la santé des animaux, ainsi que les approvisionnements alimentaires, tout en s'efforçant d'assurer la stabilité des marchés. Les fluctuations des prix ont conduit certains pays à imposer des restrictions commerciales assurant ainsi un certain degré de protection aux industries vulnérables. En revanche, l'accès renforcé aux marchés résultant des politiques mises en place suite aux décisions prises par les instances commerciales multilatérales et régionales est une indication que l'évolution des politiques a été en général cohérente avec les Directives pour une action nationale et internationale concernant la viande. On devrait noter en particulier le rôle réduit qu'ont joué les subventions à l'exportation dans la promotion des échanges. Il convient aussi de reconnaître que du fait du nombre croissant d'accords commerciaux régionaux (voir tableau du document CCP:ME 06/CRS 4), une grande partie de l'évolution des politiques dans le domaine de la viande sera vraisemblablement liée aux dispositions énoncées dans ces accords. Par ailleurs, les différends commerciaux, comme dans le cas de l'ALENA, sont de plus en plus souvent réglés dans le cadre de mécanismes régionaux de règlement des différends.

<sup>4</sup> L'évolution des politiques relatives aux produits laitiers n'est pas évaluée dans le cadre des directives, car elles ne concernent que l'élevage et les produits de la viande.

48. Compte tenu de ce qui précède, le Groupe souhaitera peut-être:

- Soutenir les activités de la FAO visant à évaluer l'impact des accords commerciaux régionaux sur le commerce et la mise en valeur du secteur de l'élevage, reconnaissant en particulier que ces accords, qui peuvent servir de catalyseur pour la création d'échanges, peuvent entraîner des tarifs différentiels dans les importations des fournisseurs des pays tiers.
- Reconnaître la réduction progressive du recours aux subventions à l'exportation et appuyer de manière permanente leur utilisation limitée.
- Encourager les pays à appliquer les directives internationales (de l'OIE et du Codex) concernant la couverture, le calendrier et la durée des interdictions d'importation imposées pour protéger la santé animale et humaine.
- Recommander aux pays que les limites protectionnistes et les tarifs douaniers ne doivent pas être modifiés arbitrairement en cas de perturbation des marchés, car cela ne fait qu'aggraver la volatilité des prix sur les marchés internationaux et accroître l'incertitude du commerce.